

Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 215 Cartographie et géolocalisation			
Code	AGTA2B15	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Mathieu STORME (mathieu.storme@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La cartographie représente un puissant outil de communication et de prise de décision. Que cela soit dans le cadre des suivis de populations animales ou végétales ou bien encore dans des études de marché, la cartographie permet de condenser l'information et de la diffuser de manière didactique et structurée. Le cours de cartographie et géolocalisation a pour objectif de donner aux étudiants les bases des technologies modernes de géolocalisation basées sur les technologies GPS, bluetooth ou bien Wifi. Il s'intéresse également aux différents systèmes de coordonnées géographiques et à l'utilisation pratique d'un logiciel de cartographie (QGIS) en appliquant le vocabulaire cartographique adéquat.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
- 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
 - 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
 - 1.3 Participer à la vulgarisation
 - 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés
- Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**
- 4.2 Mettre en application les techniques de mesurage, échantillonnages, analyses, identifications, et autres démarches nécessaires aux objectifs de la recherche appliquée

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant

- de connaître les différents systèmes de coordonnées
- de pouvoir expliquer les systèmes modernes de géolocalisation
- de pouvoir utiliser de manière appropriée le langage cartographique (utilisation correcte des variables cartographiques, carte lisible et présentant l'ensemble de éléments requis)
- de pouvoir utiliser un Système de cartographie assisté par ordinateur (QGIS)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA2B15A Cartographie et géolocalisation

12 h / 1 C

Contenu

- Les coordonnées géographiques (Lamberts, GPS, géodésiques)
- Les systèmes modernes de géolocalisation.
- Le langage cartographiques.
- Initiation au programme QGis

Démarches d'apprentissage

Exposé magistrale

Résolutions commentées d'utilisation du programme QGIS

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions réponses

Résolutions d'exercices de cartographie

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentation PowerPOint disponibles sur la plateforme Connect-Ed.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette UE comprend

- d'une part un travail de groupe de réalisation **à partir du programme QGis** d'une carte reprenant des observations personnels (50% de la note finale)
- d'autre part, un examen écrit reprenant des questions relatives à la géolocalisations,aux systèmes de coordonnées géographiques et au langage cartographique (50% de la note)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc		Evc	
Période d'évaluation			Tvs + Exe	100	Tvs + Exe	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Les étudiant(e)s ayant validé une partie de l'AA lors de la session de juin sont dispensé(e)s de cette partie lors de la session du Q3

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).